



Signer deux contrats simultanément

Par **KIKI BOUSSALEM**, le **29/11/2016** à **19:06**

bonsoir

J'aurais voulu savoir s'il serait possible de signer un deuxième contrat avec une autre entreprise vu que je travaille que le weekend ,je fais 12h samedi et 12h dimanche et mon souhait serait de travailler mardi,mercredi, et jeudi
voilà si vous pouvez me répondre rapidement serait génial

Par **Visiteur**, le **29/11/2016** à **21:09**

Bsr,

Bien entendu, mais attention aux clauses de votre contrat de travail et autres précautions..

Tout est là...

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1945>

Par **P.M.**, le **30/11/2016** à **18:13**

Bonjour,

En tout cas, vous ne devriez pas dépasser les durées maximales de travail qui sont, sauf dérogation de :

- 10 heures par jour
- 48 heures par semaine
- 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives

Le salarié doit avoir un repos quotidien de 11 heures consécutives au minimum et un repos hebdomadaire de 24 heures auquel s'ajoute le repos quotidien...